



Réunion du 30 janvier 2012...

En préambule, le Secrétaire du CE a lu la déclaration suivante....

Les membres élus du Comité d'Etablissement, les Représentants Syndicaux au CE et les Organisations Syndicales d'Argonay : CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, vous demande d'intervenir auprès de la Direction Générale afin qu'elle ré-ouvre la Négociation Annuelle Obligatoire 2012 dans les plus brefs délais. Cela contribuera à apaiser le climat social qui règne actuellement.

► PLAN DE CHARGE...

La Charge Interne... Du fait de la diminution des cadences Falcon, elle variera de 32 000 heures/mois à 30 500 h/mois en 2012. L'effectif "Spécifique Fabrication" se situe à 231 personnes permettant d'assurer un peu plus de 31 000 h/mois. La différence sera comblée par de l'intérim et des heures supplémentaires.

Répartition de la charge... 40,50 % au Montage – 32,50 % en Fabrication et TT/TS – 15 % à l'Electronique et 12 % dans les autres secteurs d'activités.

Sous-traitance... Pour l'instant, cette charge reste stable à 23 000 h/mois par rapport à la charge "Pilotée" par Dassault Equipements de 55 000 h/mois

Externalisation de la charge... La Direction confirme une externalisation supplémentaire de 1 200 h/mois vers SABCA et Dassault Biarritz courant 2012.

Ponctualité de livraisons... Le Directeur confirme que les efforts sont maintenus :

- ✈ **Equipements "Neufs"** : Aucun retard sur Rafale et Falcon
- ✈ **Equipements "Réparation"** : Quelques retards constatés en militaire et civil
- ✈ **Pièces primaires et composants** : Toujours des retards importants constatés.

► EMPLOI...

Au 31 Décembre.. 482 inscrits présents et 9 inscrits non présents. L'écart étant de 2 départs (1 en Retraite et 1 fin de CDD) par rapport au 30 novembre

La **CFDT** interroge la Direction sur la baisse de l'effectif du Montage (2 décès et 1 départ prévisible) et demande des embauches correspondantes afin de maintenir l'effectif.

Retraites & Carrières longues... 12 personnes se sont fait connaître pour un départ en 2012.

Embauches 2012... La Direction annonce quelques embauches en CDD et un CDI au 1^{er} mars à DTI, mais pas de remplacement systématique. Dans la période difficile, pour pallier aux départs, la Direction utilisera la mobilité inter-établissement ou les transferts de charge.

Intérim au 30 janvier : 38 personnes : 5 à l'URPP, 10 à l'UMHM, 2 à l'UIE, 4 aux TT/TS, 7 à la LP, 2 à DTI, 7 à Q/C, 1 à HSE

► HEURES SUPPLEMENTAIRES...

Bilan 2011 : 8 951,52 heures (pour mémoire : 7 166 h en 2010) soit une hausse significative.

En 2012... Dans la continuité de 2011, la Direction prévoit environ 700 heures supplémentaires par mois sur l'année.

► AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES 2011...

La Direction tire un bilan définitif de 218 augmentations individuelles (50 spé fab, 56 ATAM, 112 cadres sur 113 prévus)

En 2012... Du fait de la position unilatérale de la Direction Générale sur les NAO 2012, le budget "Augmentations Individuelles" de la Société passe de 1,5 à 1,3 % avec ancienneté comprise. Suite au questionnement de la CFDT, la Direction locale prévoit de diminuer soit la fréquence de distribution ou le pourcentage de l'augmentation individuelle.

La **CFDT** dénonce qu'en 2011 les augmentations individuelles des Non-cadres ont varié de 2,3 à 2,8 % alors que la fréquence a augmenté. La situation va encore se dégrader en 2012.

► CAP AVENIR...

La Direction nous parle des actions menées en faveur des handicapés en 2011 à Argonay... Formation, aménagement de postes, sous-traitances d'activités. Sur le site, 7 personnes se sont fait reconnaître comme travailleur handicapé.

► EVOLUTION DE L'ORGANISATION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT...

La Direction informe les élus d'une évolution au sein de la Direction Industrielle.

Cela concerne l'URPP. B. CARRERA devient responsable du secteur PHM1 en plus du pôle de mesures, R. LAPERRIERE prend PHM2, L. BAUQUIS PHM3 et en plus remplacera P. FACILE lors de son départ en retraite. S. BOUVET devient gestionnaire d'atelier, et G. BURDET passe à DTI en conservant ses missions.

► REGLEMENT VACANCES...

Le Secrétaire du CE annonce une réactualisation du règlement "Vacances" approuvée par l'ensemble des élus du Comité d'Etablissement. Cela concerne la distribution des "Chèques Vacances", initialement prévue en juillet et janvier de l'année N+1, celle-ci s'effectuera en juin de chaque année.

Cette distribution comprendra une part "**Fixe**" de 100 € et une part "**Variable**" en fonction de la situation financière du Comité d'Etablissement, constatée en fin d'exercice comptable de l'année précédente.

► CONGES 2012...

En 2012, la Direction Générale impose une fermeture de 3 semaines pour tous les établissements de la Société avec 2 options de choix se faisant autour d'une fermeture de 3 semaines ou de 4 semaines pour l'établissement.

En termes d'information et de consultation, la Direction projette une fermeture de 3 semaines et impose la récupération du 15 août, par anticipation le vendredi 27 juillet.

L'établissement sera fermé **du Vendredi 27 juillet au samedi 18 août avec une reprise du travail le lundi 21, soit 3 semaines** avec l'obligation d'accoler la 4^{ème} semaine avant ou après cette fermeture imposée.

Le Directeur examinera personnellement toutes les demandes de dérogations lui parvenant. Pour être recevables, celles-ci devront de toute façon comporter le positionnement de la 4^{ème} semaine entre le 1^{er} Mai et le 31 octobre ainsi que le motif. Comme les années précédentes, la priorité sera donnée à 2 cas : **Les congés du conjoint et la garde d'enfants de parents séparés.**

Après une demande de suspension de séance de notre part, la Direction recueille l'avis des élus :

Contre : CFDT – CGT

Pour : CGC

Pour la CFDT... L'employeur a le Code du Travail qui penche en sa faveur (*il fixe les dates de congés unilatéralement*), mais la **CFDT** reste favorable à l'étalement des congés (ce que la Direction refuse).

Pour autant, la **CFDT** demande de la souplesse sur les demandes de dérogations et de récupération du 15 août (avant ou après les congés posés)

► INFORMATION DIVERSE...

Du Comité d'Etablissement... A partir du 1^{er} janvier 2012, le taux d'appel de la cotisation du Contrat Longue Maladie CE (MGP) passe de 0,32 à 0,37 % pour les salariés "Dassault" l'ayant souscrit. Cette modification sera effective à partir du bulletin de salaire de février avec un rappel pour le mois de janvier.

Prochaine Réunion de CE : 27 février 2012